

## **Informations importantes concernant l'élevage :**

Contrairement à ce qui vous a été annoncé lors de l'assemblée des délégués du SLC/CCC 2024, à Martigny, le délai de mise en œuvre de cette nouvelle exigence a été fixé au **1 juillet 2024** et non juillet 2025.

**L'Assemblée des délégués de la SCS, 27 avril 2024, Winterthur a adopté le :**

**Complément de l'art. 3.2.1 RESCS, nouvel alinéa 2, avec entrée en force le 1 juillet 2024.**

Les chiens destinés à l'élevage doivent posséder un pedigree reconnu par la FCI. Les chiens de propriété suisse doivent être inscrits dans le LOS avant le premier engagement dans l'élevage en Suisse. Le profil ADN de tous les chiens servant à l'élevage doit figurer dans le Livre des Origines Suisses (LOS) de la SCS. La systématique et l'utilisation des profils ADN font l'objet d'un règlement séparément établi par le CECPA et approuvé par le Comité central. Une sélection de tous les chiens destinés à l'élevage est obligatoire au niveau de leur santé, de leur comportement et de leur aspect extérieur.

**Les chiens admis à l'élevage avant le 1 juillet 2024 ne sont pas soumis à cette exigence.**

***Dernier délai pour obtenir l'aptitude à l'élevage sans faire le test ADN, le 30 juin 2024, économie environ 100 CHF :***

**Condition : le chien mâle ou femelle doit avoir 15 mois.**

**Possibilité d'obtenir l'aptitude à l'élevage lors de l'exposition nationale :**

Profitez de l'exposition spéciale annuelle du SLC/CCC, le 8 juin 2024, à Saingnégier/JU, pour faire l'examen d'aptitude à l'élevage pour votre chien !

Après les jugements officiels, le Président des expositions, Monsieur Christian Riffel, organisera cet examen et sera à votre disposition avec ses juges.

**Possibilité d'obtenir l'aptitude à l'élevage chez un juge de beauté de notre Club :**

**Georg Burchard, Turtmann VS : 079 231 80 27**

**Daniel Oggier, Susten VS : 079 479 28 42**

**Bernard Léger, Fully VS : 078 628 86 37**

**Jacqueline Beare, Sapinhaut VS : 079 679 87 90**